

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Décembre 2016 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2016, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 52 815 112 dinars et un résultat net de la période de 541 618 dinars. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 128 252 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Tunis, le 02 février 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN

Arrêté au 31/12/2016 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	41 775 947,573	1 069 583,099
	a- Actions, et droits rattachés		0,000	0,000
	b- Obligations et valeurs assimilées		40 759 128,473	1 069 583,099
	c- Titres OPCVM		1 016 819,100	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	10 998 541,099	285 977,855
	a- Placements monétaires		3 639 394,807	146 790,428
	b- Disponibilités		7 359 146,292	139 187,427
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	40 623,288	1 353,206
TOTAL ACTIF			52 815 111,960	1 356 914,160
<u>PASSIF</u>			<u>152 159,021</u>	<u>30 224,401</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	119 825,394	8 207,430
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	32 333,627	22 016,971
<u>ACTIF NET</u>			<u>52 662 952,939</u>	<u>1 326 689,759</u>
<u>CP 1</u>	<u>Capital</u>	3.7	50 417 767,895	1 319 886,256
<u>CP 2</u>	<u>Sommes capitalisables</u>	3.8	<u>2 245 185,044</u>	<u>6 803,503</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	8,045
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		2 245 185,044	6 795,458
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			52 815 111,960	1 356 914,160

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2016 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>PR 1 Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>539 513,433</u>	<u>1 729 875,444</u>	<u>8 352,824</u>	<u>44 233,451</u>
Dividendes		0,000	0,000	378,000	11 780,890
Revenus des obligations et valeurs assimilées		539 513,433	1 415 797,324	7 974,824	32 452,561
Revenus des titres OPCVM		0,000	314 078,120	0,000	0,000
<u>PR 2 Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>98 391,640</u>	<u>399 069,937</u>	<u>1 489,195</u>	<u>5 650,331</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>637 905,073</u>	<u>2 128 945,381</u>	<u>9 842,019</u>	<u>49 883,782</u>
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-119 825,313</u>	<u>-355 284,159</u>	<u>-3 028,297</u>	<u>-12 441,121</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>518 079,760</u>	<u>1 773 661,222</u>	<u>6 813,722</u>	<u>37 442,661</u>
<u>CH 2 Autres charges</u>	3.10	-19 386,197	-63 633,123	-7 652,129	-30 649,054
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>498 693,563</u>	<u>1 710 028,099</u>	<u>-838,407</u>	<u>6 793,607</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-15 256,135	535 156,945	0,000	1,851
<u>Sommes capitalisables de la période</u>		<u>483 437,428</u>	<u>2 245 185,044</u>	<u>-838,407</u>	<u>6 795,458</u>
<u>PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		15 256,135	-535 156,945	0,000	-1,851
<u>Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres</u>		42 722,226	44 820,349	110 132,910	-4 580,147
<u>Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres</u>		201,874	-245 454,659	-117 991,117	-119 754,663
<u>Frais de négociation de titres</u>		0,000	-28 483,991	-1 457,112	-2 309,907
<u>Résultat net de la période</u>		<u>541 617,663</u>	<u>1 480 909,798</u>	<u>-10 153,726</u>	<u>-119 851,110</u>

VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2016 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>541 617,663</u>	<u>1 480 909,798</u>	<u>-10 153,726</u>	<u>-119 851,110</u>
a- Résultat d'exploitation	498 693,563	1 710 028,099	-838,407	6 793,607
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	42 722,226	44 820,349	110 132,910	-4 580,147
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	201,874	-245 454,659	-117 991,117	-119 754,663
d- Frais de négociation de titres	0,000	-28 483,991	-1 457,112	-2 309,907
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-9 993,172</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-301 114,799</u>	<u>49 855 353,382</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 573,180</u>
a- Souscriptions	9 804 316,594	80 430 666,008	0,000	0,000
- Capital	10 346 500,000	86 496 000,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-542 183,406	-6 065 333,992	0,000	0,000
b- Rachats	10 105 431,393	30 575 312,626	0,000	3 573,180
- Capital	10 659 700,000	32 659 100,000	0,000	3 600,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	-49,901
- Régularisation des sommes capitalisables	-554 268,607	-2 083 787,374	0,000	23,081
VARIATION DE L'ACTIF NET	240 502,864	51 336 263,180	-10 153,726	-133 417,462
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	52 422 450,075	1 326 689,759	1 336 843,485	1 460 107,221
b- En fin de période	52 662 952,939	52 662 952,939	1 326 689,759	1 326 689,759
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	555 942	14 441	14 441	14 477
b- En fin de période	552 810	552 810	14 441	14 441
VALEUR LIQUIDATIVE	95,264	95,264	91,869	91,869
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,09%	3,70%	-3,01%	-8,23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2016

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives à la date du 31-12-2016.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2016 d'obligations, valeurs assimilées et titres OPCVM. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

LIBELLE		31/12/2016	31/12/2015
Emprunts d'Etat	(1)	24 493 872,933	598 405,670
Obligations des Sociétés	(2)	16 265 255,540	471 177,429
Titres d'OPCVM	(3)	1 016 819,100	0,000
Total		41 775 947,573	1 069 583,099

(1) Emprunts d'Etat :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
Emprunts d'Etat		23 886 232,000	24 493 872,933	46,38%
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 889 581,712	3,58%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	9 038 294,795	17,11%
BTA 07-2017	700	699 580,000	718 121,579	1,36%
BTA 08-2022	50	47 700,000	48 933,088	0,09%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	12 798 941,759	24,23%

(2) Obligations des sociétés :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>15 808 916,000</u>	<u>16 265 255,540</u>	<u>30,80%</u>
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	2 400 000,000	2 424 523,398	4,59%
ATTIJARI LEASE 2013-1 B	900	56 000,000	57 790,598	0,11%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	30 000,000	30 029,589	0,06%
BNASUB09	1 700	90 627,000	93 512,365	0,18%
BTK09 CAT(A)	1 000	14 289,000	14 748,826	0,03%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	2 000 000,000	2 075 616,438	3,93%
CIL2013/1-A 7%	400	16 000,000	16 063,825	0,03%
CIL2015-1 T 7.65%	300	24 000,000	24 804,821	0,05%
CIL2015-2 T 7.65%	10 000	800 000,000	808 450,630	1,53%
HL 2015-2 A7.65%	19 660	1 966 000,000	2 057 970,019	3,90%
HL 2016-1 7.65%	5 000	500 000,000	515 677,260	0,98%
HL 2016-2 7.65%	10 000	1 000 000,000	1 005 700,821	1,90%
TLS2015-2	20 000	2 000 000,000	2 099 616,439	3,98%
TLS2016-1	15 000	1 500 000,000	1 566 821,917	2,97%
UBCI 2013	800	64 000,000	66 050,805	0,13%
UIB SUB 2016-A 7.4%	20 000	2 000 000,000	2 000 000,000	3,79%
UIB SUB 2015	10 600	848 000,000	875 095,110	1,66%
UNIFACTOR 2015-A 7.45%	5 000	500 000,000	525 321,857	0,99%
INTERCALAIRES UIB SUB 2016-A			7 460,822	0,01%

(3) Titres OPCVM :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
<u>Titres OPCVM</u>		<u>1 016 056,751</u>	<u>1 016 819,100</u>	<u>1,93%</u>
Union Financière ALYSSA SICAV	9 900	1 016 056,751	1 016 819,100	1,93%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
<u>Revenus des Actions</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>378,000</u>	<u>11 780,890</u>
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>0,000</u>	<u>314 078,120</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>539 513,433</u>	<u>1 415 797,324</u>	<u>7 974,824</u>	<u>32 452,561</u>
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	319 196,989	813 637,904	1 458,414	6 245,269
Revenus des obligations privées	220 316,444	602 159,420	6 516,410	26 207,292
TOTAL	539 513,433	1 729 875,444	8 352,824	44 233,451

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2016 à 10 998 541,099 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2016	31/12/2015
Placements monétaires	(1)	3 639 394,807	146 790,428
Disponibilités	(2)	7 359 146,292	139 187,427
Total		10 998 541,099	285 977,855

(1) Placements monétaires :

a- Bons de trésor à court terme

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	150	27/12/2016	142 887,648	142 960,742	0,27%
Total placement BTCT			142 887,648	142 960,742	0,27%

b- Certificats de dépôt

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'acquisition	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
UBCI	4,23%	20 jours	13/12/2016	499 062,204	499 953,006	0,95%
UBCI	4,23%	20 jours	19/12/2016	998 124,408	999 342,541	1,89%
UBCI	4,23%	20 jours	20/12/2016	499 062,204	499 624,354	0,95%
UBCI	4,23%	20 jours	29/12/2016	499 062,204	499 202,593	0,95%
UBCI	4,23%	20 jours	30/12/2016	998 124,408	998 311,571	1,89%
Total placement certificats de dépôt				3 493 435,428	3 496 434,065	6,62%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dépôts à terme	3 500 000,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	10 471,561	0,000
Intérêts courus/DAV (POT)	27 023,216	0,000
Avoirs en banque	3 821 651,515	139 187,427
Total	7 359 146,292	139 187,427

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Intérêts des bons de trésor à court terme	73,094	1 769,178	1 489,195	5 650,331
Intérêts des certificats de dépôts	42 258,365	132 354,759	0,000	0,000
Intérêts des dépôts à terme	56 060,181	264 946,000	0,000	0,000
TOTAL	98 391,640	399 069,937	1 489,195	5 650,331

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/12/2016	31/12/2015
AC 3	<u>Créances d'exploitations</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	Dividendes à recevoir	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs:

	Libellé	31/12/2016	31/12/2015
AC 4	<u>Autres Actifs</u>	<u>40 623,288</u>	<u>1 353,206</u>
	RS sur BTA	40 623,288	1 353,206

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/12/2016	31/12/2015
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>119 825,394</u>	<u>8 207,430</u>
	Frais de gestionnaire	53 256,196	454,747
	Frais de dépositaire	13 313,761	1 379,660
	Frais des distributeurs	53 255,437	6 373,023

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/12/2016	31/12/2015
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>32 333,627</u>	<u>22 016,971</u>
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	16 941,258	0,000
	Redevance CMF	4 492,206	112,700
	Charges à payer sur l'exercice	10 900,163	21 904,271

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2015</u>	
* Montant en nominal	1 444 100
* Nombre de titres	14 441
* Nombre d'actionnaires	11
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	86 496 000
* Nombre de titres émis	864 960
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	32 659 100
* Nombre de titres rachetés	326 591
<u>Capital au 31/12/2016</u>	
* Montant en nominal	55 281 000
* Nombre de titres	552 810
* Nombre d'actionnaires	286

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016 s'élève à 51 336 263,180 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/12/2016 est de 552 810 contre 14 441 au 31/12/2015.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2015</u>	<u>1 319 886,256</u>	<u>1 319 886,256</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>86 496 000,000</u>	<u>86 496 000,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-32 659 100,000</u>	<u>-32 659 100,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-4 739 018,361</u>	<u>-2 493 833,317</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	44 820,349	44 820,349
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-245 454,659	-245 454,659
- Frais de négociation de titres	-28 483,991	-28 483,991
- Régularisation des sommes capitalisables	-4 770 342,166	-4 770 342,166
- Résultat de l'exercice antérieur	6 803,503	6 803,503
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	253 638,603	253 638,603
- Sommes capitalisables		2 245 185,044
<u>Montant fin de période au 31/12/2016</u>	<u>50 417 767,895</u>	<u>52 662 952,939</u>

3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2016 s'élèvent à 2 245 185,044 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	8,045
Résultat d'exploitation	1 710 028,099	6 793,607
Régularisation du résultat d'exploitation	535 156,945	1,851
Total	2 245 185,044	6 803,503

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
CH 1 Charges de gestion des placements	119 825,313	355 284,159	3 028,297	12 441,121
Rémunération du gestionnaire	53 255,696	157 904,067	454,247	1 866,172
Rémunération du dépositaire	13 313,921	39 476,025	336,476	1 382,360
Rémunération des distributeurs	53 255,696	157 904,067	2 237,574	9 192,589

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
CH 2 Autres charges	19 386,197	63 633,123	7 652,129	30 649,054
Redevance CMF	13 313,921	39 476,025	336,476	1 382,360
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	8,921	278,029
Abonnement des charges budgétisées	6 072,276	24 157,098	7 306,732	28 988,665

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.16 au 31.12.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16	Période du 01.10.15 au 31.12.15	Période du 01.01.15 au 31.12.15
Abonnement des charges budgétisées	6 072,276	24 157,098	7 306,732	28 988,665
Taxes	56,992	226,729	184,970	733,848
Frais bancaires	28,539	113,534	21,982	87,212
Publication BO CMF	490,617	1 951,800	189,948	753,600
Honoraires CAC	1 689,306	6 720,500	1 694,060	6 721,000
Frais AGO et publications	674,502	2 683,346	1 232,422	4 889,502
Jetons de Présence	3 016,393	12 000,000	3 024,658	12 000,000
Alpha mena	0,000	0,000	504,110	2 000,000
Autres	115,927	461,189	454,582	1 803,503

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV qui est réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 128 252 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.